



Conception de l'affiche Un Dimanche au bord de l'eau 2023 Règlement de l'appel à contribution

Le *Dimanche au bord de l'eau*, organisé pour la première fois en 2013 lors des 50 ans du quartier par Bellevue animation, revient au bord de la Penfeld le **dimanche 25 juin 2023** à partir de 9h30 pour sa cinquième édition (cf. www.brest-bellevue.net pour y trouver les archives des précédentes éditions).

ARTICLE 1- OBJET DE L'APPEL À CONTRIBUTION

Pour cette occasion, Bellevue Animation invite les enfants et les jeunes mineurs, habitant ou fréquentant le quartier de Bellevue, à proposer **un visuel**.

Le visuel retenu servira à réaliser l'affiche officielle de l'événement qui sera visible sur tous les supports de la Ville de Brest.

Tous les projets reçus dans le cadre de cet appel à contribution, seront exposés lors du *Dimanche au bord de l'eau* du 25 juin 2023.

ARTICLE 2- THÈME

Le visuel proposé devra mettre en avant l'aspect festif (l'été, la plage, la fête au bord de l'eau...), la proximité avec la Penfeld.

ARTICLE 3 : ASPECTS TECHNIQUES

Les projets sont rendus sur un support format A3 (29,7 cm x 42 cm) orientation portrait.

Toutes les techniques sont admises : dessin, peinture, photo, collage

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cet appel à contribution est gratuit et ouvert à tous les enfants et les jeunes mineurs habitant ou fréquentant le quartier de Bellevue. Il est possible de proposer un projet seul ou en collectif.

Ne seront pas retenus les projets qui s'inspirent trop ouvertement d'œuvres existantes. Le jury décline toutes responsabilités concernant un éventuel plagiat.

Afin d'éviter tout problème de droit à l'image, aucun individu figurant sur les projets ne doit être reconnaissable (sauf accord écrit transmis).

Les projets sont à adresser à la mairie de quartier de Bellevue (25 place Napoléon III à Brest) aux heures d'ouverture (9h–12h et 13h30–17h du lundi au vendredi et 9h–12h le samedi) au plus tard pour **le jeudi 20 avril à 17h**.

Les projets sont rendus accompagnés d'une fiche de renseignements jointe au présent règlement (coordonnées et autorisation parentale).

ARTICLE 5 : COMPOSITION DU JURY, COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Le jury est composé d'un représentant du Centre social et culturel de Bellevue, du patronage laïque du Bergot, de la Maison de quartier de Bellevue-Kerinou, de deux représentants du conseil participatif, de deux représentants de la Ville de Brest et de la graphiste qui réalisera l'affiche.

Le jury se réunira dans les 15 jours maximum après la date limite de dépôt des projets afin de désigner le lauréat.

Le ou les auteurs du projet retenu seront avertis individuellement à la suite.

ARTICLE 6 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément aux lois et directives européennes en vigueur et aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les personnes ou leur représentant légal qui ont participé au projet disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

Pour toute question, demande d'informations complémentaires > armelle.labadie@mairie-brest.fr, 02.98.00.80.80

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

En cas de projet collectif, merci de compléter 1 fiche par membre du collectif

IDENTITE DU PORTEUR DU PROJET

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Adresse mail (des parents le cas échéant) : _____

Numéro de téléphone (des parents le cas échéant) : _____

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné.e, Mr/Mme* _____, agissant en qualité de père/mère/représentant légal *, autorise mon fils/ma fille* _____, à participer à l'appel à contributions pour la conception de l'affiche de la 5^e édition du *Dimanche au bord de l'eau* (25 juin 2023)..

J'autorise ainsi la ville à utiliser le visuel proposé par mon fils/ma fille* dans le cadre de la réalisation de l'affiche de la 5^e édition du *Dimanche au bord de l'eau* (25 juin 2023).

Fait à Brest, le _____ 2023

Signature

* rayer la mention inutile